

DEMANDE D'ADMISSION ADAPTÉE «ÉTUDIANT EN EXIL»

DAA Étudiant en situation d'exil

Année universitaire 2022/2023

Le but de cette notice est de vous aider à remplir un dossier de Demande d'Admission Adaptée (DAA) "Étudiant en Exil".

Conservez cette notice après avoir envoyé votre dossier: elle contient des informations utiles pour toute la durée du traitement de votre demande d'inscription.

ATTENTION : LA PREMIÈRE PARTIE ROSE EST RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

COMMENT REMPLIR LE DOSSIER ?

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Remplissez l'intégralité des informations demandées:

Noms et Prénoms: Écrivez les mêmes "Nom de famille" et "Prénoms" que sur les papiers d'identité que vous utilisez pour vous inscrire.

Genre: Si vous ne vous identifiez pas aux genres masculin et féminin ou que vous ne souhaitez pas le préciser, cochez la case "Ne souhaite pas répondre"

Nationalité / Pays de naissance / Date de naissance

Adresse / Code Postal / Ville: Utilisez l'adresse qui est la plus pratique pour vous pour recevoir du courrier cette année. Si vous habitez chez quelqu'un et que votre nom n'est pas sur la boîte aux lettres, vous pouvez indiquer "Chez Monsieur/Madame XXXXXX" dans complément d'adresse.

Téléphone / Adresse électronique: écrivez vos coordonnées.

Avez-vous un(e) accompagnant(e)? Si vous avez coché la case "oui" à la question, les informations demandées dessous concernent votre accompagnant(e). Merci de laisser cette case vide si vous n'avez pas d'accompagnant(e).

FORMATION(S) DEMANDÉE(S) 3 vœux maximum

Ecrivez "Licence 1" si vous voulez accéder à la première **année à l'université** sinon précisez le niveau (Licence 2, Licence 3, Master 1 ou Master 2)

1

Licence 1 – Géographie

Numérotez vos vœux en fonction de votre **ordre de préférence**

Après le tiret, écrivez **l'intitulé de la formation demandée** c'est-à-dire le nom de la formation en général, et le parcours, c'est-à-dire la spécialisation souhaitée au sein de cette mention si la formation que vous demandez en propose.

FORMATIONS SUIVIES ET DIPLÔMES OBTENUS

A) Études conduisant à un diplôme ou une certification (l'ensemble de vos formations y compris celle(s) en cours)

Pour chaque année de formation que vous avez effectuée, renseignez la ligne correspondante.

Colonne "niveau" : correspond au nombre d'années après le lycée (diplôme de fin d'études secondaires ou fin de lycée, donnant accès aux études supérieures à l'université).

SI vous avez fait plusieurs formations du même niveau, vous pouvez mettre plusieurs formations dans une même case.

Niveau	Année	Formations/ Études suivies ou diplômes préparés	Résultats (réussite, échec, en cours, études interrompues) et Diplômes obtenus le cas échéant	Pays et établissement fréquenté
Baccalauréat ou diplôme de fin d'études secondaires	Ecrivez l'année durant laquelle vous avez suivi votre formation.	Indiquez ici la série qui correspond au type de baccalauréat que vous avez fait (exemple : général, technologique, professionnel). S'il n'y a pas de série dans votre système académique, vous pouvez écrire votre spécialité . EXEMPLE : pour un baccalauréat général, Littéraire, Économique, etc. ; pour un baccalauréat technologique, "science et techniques de l'alimentation" ; pour un baccalauréat professionnel, "bac professionnel électricité".	Précisez si vous avez réussi votre année ("réussite"), si vous n'avez pas validé votre année ("échec"), si vos études ont été interrompues ("interrompues") ou si vous n'avez pas terminé votre année ("en cours") SI vous avez réussi, indiquez le diplôme que vous avez obtenu.	Écrivez le nom du pays et le nom de l'établissement où vous avez suivi votre formation.
Bac +1		Ecrivez l'intitulé de la formation OU des études suivies OU des diplômes préparés.		
Bac +2				
Bac +3				
Bac +4				
Bac +5 et +				

Avez-vous déjà été inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur français ?

OUI **Si oui, lequel ?** NON

Ne remplissez OUI que **si** vous avez été inscrit dans un établissement en France, pour une formation d'un niveau supérieur au baccalauréat, qui vous a donné accès à une carte d'étudiant.

Numéro INE ?

INE veut dire **Identification Nationale des Etudiants**. **SI** vous avez été inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur français, ce numéro est inscrit sur votre **carte d'étudiant** et sur vos **diplômes** et **relevés de notes**. Vous pouvez également le trouver dans votre **espace étudiant** sur l'intranet de votre ancien établissement.

- **Êtes-vous en situation de handicap ?** Cochez la case OUI **SI** vous êtes en situation de handicap. **SINON**, cochez la case NON.
- **Êtes-vous dans une situation spécifique ?** Cochez la case OUI **SI** vous êtes dans une situation spécifique, précisez laquelle et joignez un justificatif. **SINON**, cochez la case NON.
EXEMPLE : sportif de haut niveau (c'est un statut que l'on obtient auprès du Ministère des Sports)

B) Niveau de français

Niveau de français acquis :

Vous devez cocher la case correspondante au niveau de français que vous avez acquis aujourd'hui, même si vous n'avez pas diplôme. **EXEMPLE** : **SI** vous êtes en train de suivre des cours pour le niveau **B1**, vous pouvez cocher **A2**.

Avez-vous un document justifiant votre niveau de français ? Si oui, lequel ? Le document attestant de votre niveau peut être une certification comme un **TCF** ou **DELF/DALF**, un diplôme DU Passerelle mais aussi tout autre examen que vous avez passé, ou une attestation par une association ou un établissement d'enseignement du français.

SI vous disposez d'un document justifiant votre niveau de français, écrivez le nom de l'examen ou de l'association ou établissement qui vous a fourni une attestation.

Allez-vous passer un examen justifiant de votre niveau de français avant la date de clôture des candidatures ? Si oui, lequel ?

SI vous allez passer un examen de français, écrivez le nom de l'examen. Attention : il faut être inscrit à cet examen avant la fin des candidatures pour la formation que vous demandez.

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

Vous pouvez indiquer dans le tableau toutes les expériences professionnelles, quel que soit le statut de cette expérience (salariée, stage) le domaine et la durée.

Dates Du..... Au.....	Durée	Établissement	Fonctions exercées
Précisez la date de début et de fin de votre expérience. EXEMPLE : du 01/02/2022 au 01/08/2022.	Précisez la durée de votre expérience. EXEMPLE : 6 mois.	Écrivez le nom de l'établissement dans lequel vous avez travaillé.	Indiquez l' ensemble des tâches que vous avez effectuées dans le cadre de ces expériences.

Êtes-vous actuellement salarié·e ou auto-entrepreneur·e? **SI** vous travaillez ou **SI** vous êtes auto-entrepreneur.e cochez OUI. **SINON**, cochez la case NON.

AUTRES EXPÉRIENCES (SOCIALES ET PERSONNELLES)

Ces expériences sont toutes celles qui ne rentrent pas dans le cadre d'une formation ou d'une expérience professionnelle, mais qui font partie de votre parcours et ont été sources de nouvelles connaissances ou compétences. **Vous pouvez écrire des responsabilités familiales, un engagement associatif, bénévole ou militant, des pratiques culturelles etc.**

Dates Du..... Au.....	Durée	Organisme	Fonctions exercées
Précisez la date de début et de fin de votre expérience. EXEMPLE : du 01/02/2022 au 01/08/2022.	Précisez la durée de votre expérience. EXEMPLE : 6 mois.	Écrivez le nom de l'organisme* dans lequel vous avez travaillé.	Indiquez l' ensemble des tâches que vous avez effectuées dans le cadre de ces expériences.

*L'**organisme** désigne le cadre d'exercice de cette activité (par exemple, la famille, une association, etc.). Si aucun organisme n'est relié, vous pouvez écrire "démarche personnelle".

LANGUE(S) PARLÉE(S)

Vous pouvez écrire les langues que vous parlez même si vous ne les avez pas étudiées dans un cadre scolaire ou que vous ne disposez pas de diplôme ou d'attestation. Indiquez une estimation de votre niveau dans cette langue.

Langue	Niveau
Indiquez le nom de la langue que vous parlez.	Indiquez le niveau que vous pensez maîtriser dans cette langue. EXEMPLE : Débutant, intermédiaire, avancée, ou langue maternelle.

J'atteste sur l'honneur que les renseignements indiqués dans ce dossier sont sincères.

À : Renseignez le nom de la ville où vous avez rempli ce formulaire.

Le : / / Indiquez la date où vous avez rempli ce formulaire.

Signature : Signez.

AVIS DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE

LA PAGE 6 EST RÉSERVÉE À LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE, MERCI DE NE PAS REMPLIR CETTE PARTIE.

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER :

Faites attention à fournir la **totalité des pièces demandées, dans la mesure du possible**. Si vous ne disposez pas de certaines pièces, **vous pouvez contacter l'université** dans laquelle vous déposez votre candidature et remplacer cette pièce dans le dossier par une courte lettre expliquant pourquoi vous ne l'avez pas.

Tout document falsifié ou toute fausse déclaration entraînera une interdiction d'inscription dans tous les établissements publics français.

Pour rappel :

- **Pièce d'identité** : une copie lisible de votre passeport **OU** une copie lisible de votre carte d'identité **OU** une copie lisible de votre titre de séjour, de votre récépissé ou de votre récépissé

de demande d'asile, **OU** à défaut toute pièce probante attestant de votre identité et disposant d'une photographie (quelle que soit sa validité administrative ou sa date de fin de validité).

- **Justification du niveau de français** (par exemple : TCF, DELF, DALF, DUEF, attestation de réussite d'un DU Passerelle, lettre attestant de votre niveau à défaut...). Vous n'avez pas à fournir de justificatif si vous venez d'un pays où le français est langue officielle*.
- **Une lettre de motivation**: dans laquelle vous indiquerez vos attentes, objectifs, raisons pour lesquelles vous désirez vous inscrire dans la formation visée, ainsi que les connaissances déjà acquises dans le domaine correspondant (max. 2 pages).
- **Curriculum vitae (CV)** dans lequel vous détaillez votre parcours et les compétences que vous avez acquises durant votre parcours scolaire et/ou vos expériences professionnelles.
- **Justificatifs de formation** :
 - Photocopie des diplômes et relevés de notes (y compris du Baccalauréat) - en français, en anglais ou traduit en français, ou avec une attestation de comparabilité ENIC-NARIC.

SI vous ne pouvez pas fournir de copie de vos diplômes:

- **Le passeport EQPR**: Passeport Européen de Qualification pour les Réfugiés (EQPR) : cette procédure permet aux personnes en demande d'asile, ou disposant du titre de réfugié ou de la protection subsidiaire de faire reconnaître des diplômes en cas d'absence des preuves du diplôme. Si vous souhaitez effectuer cette procédure, les renseignements sont disponibles sur ce lien: <https://www.france-educationinternational.fr/article/le-passeport-europeen-des-qualifications-des-refugies-eqpr>. Cette procédure n'est pas obligatoire.
- **OU VAPP (Validation des Acquis Professionnels et Personnels)** : La validation des acquis professionnels et personnels vous permet d'accéder à une formation pour laquelle vous n'avez pas le niveau de diplôme requis. Chaque université doit mettre à disposition cette procédure. Si vous avez une expérience professionnelle ou personnelle (associative par exemple) que vous souhaitez faire valoir, vous pouvez vous tourner vers le service de la scolarité dans l'université où vous candidatez pour demander la procédure de Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP).
- **Éventuellement**: Extraits de travaux universitaires (mémoire, copie, etc.) ou de travaux de recherche professionnelle (rapports, études, enquêtes, réalisations diverses pouvant avoir un lien avec la formation demandée); justificatifs d'acquis professionnels ou personnels (certificats, attestations...). Tout document utile à l'évaluation de la candidature peut être ajouté.

SI vous n'avez pas de diplômes, d'attestation de comparabilité, de VAP ou d'EQPR, vous pouvez demander un entretien d'orientation :

- **Demande d'entretien d'orientation avec un-e responsable de formation:** Si vous n'avez pas de diplômes, d'attestation de comparabilité, de VAP ou d'EQPR, vous pouvez demander un responsable de formation qui pourra vérifier avec vous quels sont les enseignements que vous avez suivis et à quelle formation vous pouvez accéder.

ATTENTION: le dossier ne sera pas pris en considération si les pièces demandées ne sont pas jointes (en particulier le diplôme de fin d'études secondaires et l'attestation d'accès à l'enseignement supérieur, lorsque ce document est nécessaire). Il est de votre responsabilité de vous assurer que le dossier est complet. **Un dossier incomplet ou mal renseigné peut entraîner un rejet ou une décision non conforme à vos attentes.**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

CALENDRIER DES OPÉRATIONS

[A REMPLIR PAR L'UNIVERSITÉ]

[A ADAPTER PAR L'UNIVERSITÉ - METTRE LES CONTACTS]

En contactant les syndicats étudiants de l'Université :

[A ADAPTER PAR L'UNIVERSITÉ - METTRE LES CONTACTS]

LES ÉTUDES SUPÉRIEURES EN FRANCE

Le dispositif de formation dans l'enseignement supérieur, élaboré dans le cadre de la création d'un espace européen d'enseignement supérieur, a pour objectif de favoriser la mobilité étudiante et de donner une plus grande souplesse aux parcours de formation. Ce dispositif est désigné sous le terme de LMD (licence, master, doctorat).

Les études universitaires comportent trois niveaux conduisant à la délivrance de trois grades :

- La licence obtenue en trois ans
- Le master obtenu en cinq ans
- Le doctorat obtenu en huit ans

* LES PAYS OFFICIELLEMENT FRANCOPHONES :

Pays où le français est langue officielle à titre exclusif :

- | | | |
|--|-----------|-------------------------|
| → Bénin | → Guinée | → Habon |
| → Burkina Faso | → Conakry | → République |
| → Congo - Brazzaville - Côte
d'Ivoire | → Mali | → Démocratique du Congo |
| → Niger | → Monaco | → Togo |
| | | → Sénégal |

*PAYS MULTILINGUES

où le français est la langue officielle à titre non exclusif.

Attention : pour être dispensés du Test/diplôme de français, les ressortissants des pays multilingues où le français est langue officielle à titre non exclusif, doivent avoir effectué leurs études secondaires, dans leur totalité, dans un établissement de langue française.

- | | | |
|----------------|----------------------|--------------|
| → Belgique | → Guinée équatoriale | → Seychelles |
| → Burundi | → Luxembourg | → Suisse |
| → Cameroun | → Madagascar | → Tchad |
| → Canada | → Mauritanie | → Vanuatu |
| → Centrafrique | → Djibouti | → Rwanda |
| → Comores | | → Haïti |

***POSSIBILITÉ DE RECOURS**

Dans certains cas, il est possible de contester le refus de l'université, notamment si le motif du refus est que :

- Le dossier est parvenu après la réunion de la commission pédagogique et ce retard n'est pas de votre faute (vous pouvez prouver que vous l'avez envoyé dans les temps – par mail ou par La Poste par exemple) ;
- Votre dossier a été refusé au motif que le passeport, récépissé, titre de séjour ou autres pièces d'identité présenté était expiré.
- Vous avez la possibilité de faire un recours dans certains cas : contactez les syndicats étudiants locaux.

RENSEIGNEZ-VOUS

- Dans le cadre de l'élaboration de votre projet d'études, il est vivement conseillé de se renseigner auprès des établissements pour connaître l'intitulé et le contenu exact de la formation. Vous pouvez consulter la liste des formations sur les sites Internet des universités à l'adresse suivante : <http://www.onisep.fr>
- Informez-vous en vous déplaçant ou en écrivant aux services communs universitaires d'accueil, d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants qui existent dans chaque université. Dans ces services, différents documents peuvent être consultés.
- Ministère en charge de l'enseignement supérieur : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>
- Office national d'information sur les enseignements et les professions - ONISEP : <http://www.onisep.fr>
- Centre d'information et de documentation jeunesse - CIDJ : <http://www.cidj.asso.fr>
- Centre national des œuvres universitaires – CNOUS : <https://www.etudiant.gouv.fr/>
- Vous pouvez obtenir des renseignements sur les bourses, aides sociales et logement en contactant les assistants sociaux et assistantes sociales de l'Université.
- Vous pouvez contacter les associations et collectifs d'aide aux étudiantes et étudiants en exil, notamment :
 - UEE : contact@uniondesetudiantsexiles.org
 - UNI-R : contact@uni-r.org